

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND , Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Dominique BIDE, Monsieur Vincent BOIROT, Monsieur Jean-Cyrille GORECKI, Monsieur Stéphane MICHEL, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient absents :

Etaient représentés : Sylvie JOUBLIN par Olivier BERTRAND, Marie-Noëlle LEROY par Dominique BIDE, Carole PETIT par Jean-Cyrille GORECKI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Cyrille GORECKI

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
9	6	9

Date de convocation

27 mai 2025

Date d'affichage

27 mai 2025

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Révision du prix de vente de la maison du 1 bis rue du Gué
DE_2025_045**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baisser le prix de vente de la maison du 1 bis rue du Gué à 70 000€ net vendeur et d'autoriser le Maire à signer les mandats avec les agences immobilières ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Validation du prix de vente des bijoux de la succession Cottenot
DE_2025_046**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter l'estimatif de Bourgogne Numismatique Comptoir des métaux précieux d'un montant de 5007.00 € TTC pour la vente des bijoux de la succession de Mme COTTENOT Simone et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Projet d'aménagement de la "Sablière derrière les murs"
DE_2025_047**

Suite à la réunion de travail du 5 mai concernant le projet d'aménagement de la Sablière derrière les murs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider les suggestions effectuées
- de demander un devis à l'ATD 89 pour l'étude de ce projet
- de lancer l'appel d'offres se rapportant à ce dossier

Réserves incendie au Lac Sauvin
DE_2025_048

Vu la délibération n°DE_2024_006 en date du 08 février 2024

Vu la délibération n°DE_2025_017 en date du 27 mars 2025

Suite à la réunion avec la Chambre de l'Agriculture, l'ATD89, les exploitants agricoles du Lac Sauvin et les échanges avec le SDIS, l'installation d'une réserve incendie sur la Place du hameau ne permettrait pas d'assurer la défense incendie des 2 exploitations agricoles.

Il conviendrait d'installer tout de même une réserve incendie sur l'emplacement réservé sur la parcelle cadastrée ZX n°34 appartenant à l'indivision Forestier Tourillon ainsi qu'une autre sur une parcelle de l'EARL de l'abreuvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de relancer l'acquisition partielle de la parcelle ZX n°34, dans les conditions précisées dans la délibération n°DE_2024_006 soit :

- d'approuver l'acquisition de l'emprise d'environ 550 m2 à détacher de la parcelle sise à ARCY SUR CURE cadastrée en section ZX sous le numéro 34 moyennant le prix de 500€,
- de prendre en charge les frais de géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage
- de prendre en charge les frais de notaire et de désigner Maître Jean-Marie ODIN pour se charger de l'acte de cession
- d'approuver le classement dans le domaine privé communal de l'emprise à acquérir,
- de prendre en charge la pose d'une clôture grillagée marquant la limite entre l'emprise dont l'indivision FORESTIER conserve la propriété et celle cédée à la commune, ainsi qu'une entrée pour l'accès sur le chemin au coin de la parcelle nouvellement créée.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil que suite à la réunion organisée par la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan, concernant "le déploiement de relais mobilité sur le territoire", la commune d'ARCY SUR CURE est inscrite dans la première tranche de cette opération pour l'aménagement d'un espace de covoiturage au niveau de la Gare. Une validation de ce projet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

- M. le Maire informe qu'une réunion réservée aux propriétaires du quartier de l'église et de la Mairie sera organisée le 13 juin concernant le projet de création du réseau d'assainissement collectif.

- Un élu s'étonne que malgré l'installation d'un compteur d'eau à télérelève, la Fédération des eaux de Puisaye Forterre lui réclame le relevé de ce compteur. M. le Maire explique que le système de télérelève de la Fédération n'est pas le même que celui que la commune utilisait, elle ne peut donc pas fonctionner. Les habitants sont donc invités à fournir leur relevé de consommation d'eau à la Fédération.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

